

Secrétariat Général

Date : 07 décembre 2015

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN – Laurence DAUTRAIX

Objet : L'agriculture dans les négociations de la COP 21

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur Le Président de la République,

Le 21^{ème} sommet des Nations Unies sur les changements climatiques est entré dans sa phase décisive de négociations entre États. Ce grand rassemblement et ses dernières discussions sont un enjeu considérable et représentent une étape clé des négociations sur le climat.

La Coalition Climat 21, composée de 130 organisations (ONG, mouvements sociaux et syndicats, dont la FSU), s'est constituée sur l'idée que les changements majeurs et indispensables face au dérèglement climatique ne seront possibles sans une mobilisation large et durable de la société.

Le Snetap-FSU (*Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public*), organisation syndicale majoritaire de l'Enseignement Agricole Public, a fait de la question du changement climatique un débat central porté à l'occasion de ses journées d'études des 7 et 8 décembre 2011. Débat central parce que l'agriculture est à la fois responsable et victime du changement climatique. Débat central parce que les personnels de l'Enseignement Agricole Public ont à cœur de former les actuels et futurs acteurs du monde agricole et de la pêche au sens le plus large, soucieux de l'environnement et en capacité de vivre décemment de leur travail.

Pour le Snetap-FSU, la COP 21 se doit donc d'être un grand rendez-vous où l'agriculture dans toutes ses composantes y compris les filières forestière et pêche doivent jouer un rôle central et proposer d'autres modèles agricoles, forestiers et maritimes.

Or, le Snetap-FSU tant dans la phase de préparation de la Conférence qu'après les premiers jours de débat, craint que cela ne soit pas possible et devienne un rendez-vous manqué.

En effet, le Snetap-FSU regrette que l'agriculture ne soit pas traitée comme un secteur spécifique dans ces négociations internationales, et qu'elle n'ait pas été citée dans le document de base des négociations lors de la session de préparation organisée à Bonn, en amont de la conférence.

Bien souvent à la marge, il a fallu attendre la Conférence de Durban en 2011 pour qu'il en soit fait mention explicite. Pour autant, cette mention est abordée uniquement sous l'angle scientifique et technique dans les négociations de la COP 21.

Or, bien au-delà de la science et de la technique, figurent des enjeux politiques de droits sociaux, de sécurité et de souveraineté alimentaires. Selon le Snetap-FSU, la COP 21 ne peut pas laisser de côté la question de la faim dans le monde, de la baisse des rendements liée aux événements climatiques, de la volatilité des prix comme conséquences directes du changement climatique.

Le Snetap-FSU soutient les ONG dont Médecins du Monde, la Croix Rouge, CCFD - Terre Solidaire, ... qui plaident pour que la sécurité alimentaire et les droits sociaux soient intégrés, et inscrits au delà du préambule, dans l'accord de Paris destiné à être signé.

Par ailleurs, pour le Snetap-FSU, l'Alliance Globale pour l'Agriculture climato-intelligente lancée par le Secrétaire Général de l'ONU en 2014, n'est pas la bonne réponse. Il dénonce la présence et la main-mise de l'agro-business, des fabricants de pesticides dans cette alliance. Ces derniers pourraient utiliser cette alliance pour diriger des financements vers l'emploi d'OGM, agrocarburants et pour promouvoir l'agriculture industrielle à grande échelle. Le fait que 60% des membres du secteur privé de l'alliance soient de grands groupes agroalimentaires comme Danone ou des fabricants d'engrais prouve que l'agriculture climato-intelligente va servir d'alibi aux décideurs politiques pour ne pas s'engager dans la transformation profonde des modèles de développement agricole et des systèmes alimentaires.

Le Snetap-FSU demande donc aux décideurs politiques de rejeter " *l'agriculture intelligente face au climat* " qui entérine la continuité du modèle productiviste. Il soutient les 350 ONG du monde entier dont le CFSI qui ont lancé un appel, en ce sens, le 21 septembre 2015.

Enfin le Snetap-FSU constate encore une fois que les questions d'enseignement et de formation sont totalement ignorées. Pourtant il est évident que les évolutions attendues de notre société pour lutter contre le dérèglement climatique ne pourront se faire sans un service public d'enseignement et formation conforté. Concernant plus spécifiquement l'agriculture, la forêt et les affaires maritimes, l'évolution nécessaire des modes de production et de récolte ne pourra se faire sans un Enseignement Public fort qui puisse guider les futurs agriculteurs et pêcheurs ainsi que les experts du monde agricole, forestier et de la pêche « *dans des choix plus en accord avec un futur juste et durable* ».

Pour le Snetap-FSU, d'autres solutions existent. Parce que la crise écologique est liée à nos modes de production et de consommation, le Snetap-FSU fait 21 propositions pour la transition écologique, pour lutter contre le réchauffement climatique, pour produire mieux et gérer les ressources :

1. promouvoir l'agriculture familiale, « *concept qui inclut tout ce que les pays ont envie de défendre : garantir l'accès à la terre, à l'eau et aux semences... tenir compte des droits coutumiers et des différentes techniques agricoles* » Martine Laplante (Conseil Economique, Social et Environnemental),
2. relocaliser l'agriculture pour reconquérir l'ensemble des territoires et assurer des productions de proximité,
3. créer des outils de politiques publiques pour lutter contre l'accaparement des terres au Nord comme au Sud et réguler les marchés financiers et les banques qui pratiquent la spéculation foncière,
4. encourager la gestion durable par la vulgarisation des systèmes agroécologiques en développant les « puits de carbone » avec notamment les haies, cultures de légumineuses et les prairies permanentes,
5. déclarer l'eau comme « bien public » et créer un service public national de l'eau,
6. prendre en compte l'agriculture paysanne dans les programmes de recherches publiques,
7. défendre et développer l'appareil public de formation et d'enseignement pour former à la fois des citoyens et des professionnels, actuels et futurs agriculteurs,
8. favoriser l'expérimentation, vulgariser les pratiques agricoles durables dans les exploitations et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et promouvoir la formation continue des agents dans ces directions,
9. soutenir l'installation des agriculteurs par un accès facilité à la terre, cette prérogative ne pouvant relever des seuls organismes professionnels agricoles et faciliter l'accès à



- la terre avec des mesures publiques (création de ceinture verte sur des terrains municipaux, renforcer l'usage des droits de préemption par les collectivités...),
10. encourager une gestion durable des ressources marines et promouvoir une exploitation qui préserve la biodiversité des mers et des zones littorales : seules garantes du respect des pratiques de pêche et des économies locales,
 11. soutenir les associations de gestion durable de la biodiversité,
 12. soutenir et encourager la diversification des productions pour garantir la diversité et la qualité notamment grâce aux AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne),
 13. lutter contre le gaspillage alimentaire à commencer dans les cantines scolaires et les restaurants collectifs,
 14. favoriser les circuits courts de production / distribution,
 15. imposer un pourcentage, en progression régulière, d'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires et restaurations collectives,
 16. manger mieux et moins en inversant la part respective des protéines animales et végétales (scénario AFTERRRES 2050) et inciter les cantines et restauration scolaires à tendre vers cet objectif,
 17. interdire les OGM à l'échelle européenne, cela suppose d'ouvrir à nouveau le débat car aujourd'hui chaque État peut décider de les cultiver,
 18. arrêter le démantèlement des services publics de gestion et d'aménagement des forêts,
 19. rétablir le droit entier aux agriculteurs à produire leurs plants et semences locales, fermières et anciennes, ces semences paysannes devant être considérées comme patrimoine mondial de l'humanité,
 20. inscrire le principe de souveraineté alimentaire dans l'accord international,
 21. développer un service public de surveillance des différentes filières de production, totalement distinct du monde de la production pour assurer un véritable contrôle indépendant de la qualité.

« Neuf milliards d'êtres humains en 2050 pourront être nourris si on travaille avec la nature plutôt que contre elle, avec technicité et connaissances. Il existe des solutions agronomiques et des recherches prometteuses » Olivier Schutter, ancien rapporteur pour le droit à l'alimentation des Nations Unies.

Une autre agriculture est possible. L'écologie, et par conséquent l'agriculture, doivent devenir une cause publique que la COP 21 doit porter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Marie LE BOITEUX



Secrétaire Général Snetap-FSU

